

Nom de famille de ou des élève(s) :

.....

Classe :

Le règlement cantine – 2024-2025

- 1- **Je** passe aux toilettes, je me lave les mains avant d'entrer à la cantine
- 2- **Je** mange proprement
- 3- **Je** parle doucement et uniquement avec les personnes de notre table
- 4- **Je** suis poli-e et aimable avec le personnel de cantine et les camarades.

En cas de manquement à ces règles, les sanctions suivantes seront appliquées aux élèves

Pour les points 1 – 2 et 3 - Le personnel de cantine est habilité à sanctionner directement l'enfant, sans en référer au préalable au Chef d'établissement, qui sera simplement tenu au courant.

Pour le point 2 - Il pourra être demandé d'aider au nettoyage des tables après les repas

Pour le point 3 - L'élève fera une copie fidèle du règlement, qui sera signée par les parents

Pour le point 4 - Et en cas de manquement grave et (ou) répété, le personnel de la cantine pourra immédiatement isoler l'élève à une table pendant le repas ou lui interdire de jouer avec ses camarades, puis il fera remonter au Chef d'établissement les événements qui se sont produits. Celui-ci adressera un avertissement écrit à l'enfant qui devra être signé par la famille. Après 2 avertissements, la famille sera convoquée à l'école. Si au bout de 2 convocations l'élève ne change pas d'attitude, une exclusion temporaire ou définitive de la cantine, selon la gravité des faits, pourra être décidée par le chef d'établissement.

Règlement sur le fonctionnement :

- Inscription et modification d'inscription 48h avant : bien se rendre sur le site www.ropach.com
- Aucun remboursement ne sera effectué en cas d'absence de l'enfant.
- En cas d'impayé, l'accueil à la cantine sera suspendu.

Deux repas possibles

- Normal
- Sans viande

Signature des parents

(Lu et approuvé)

Signature du ou des élèves

(Lu et approuvé)

Alix Bloch

Chef d'établissement

